

N° 577

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 juin 2019

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

visant à garantir une République de proximité en rendant possible le cumul de mandat de député ou de sénateur avec le mandat de maire d'une commune de moins de 9000 habitants ou de président d'un établissement public de coopération intercommunale de moins de 15 000 habitants,

PRÉSENTÉE

Par MM. Rémy POINTEREAU, Laurent DUPLOMB, Jean-Marc BOYER, Mme Sylvie VERMEILLET, M. Jean-Jacques PANUNZI, Mme Claudine THOMAS, M. Damien REGNARD, Mme Anne-Catherine LOISIER, M. Jérôme BASCHER, Mme Sylviane NOËL, MM. André REICHARDT, Marc-Philippe DAUBRESSE, Didier MANDELLI, Mmes Frédérique PUISSAT, Nassimah DINDAR, MM. Pierre CUYPERS, Ladislav PONIATOWSKI, Jean-Marie MORISSET, Michel CANEVET, Antoine LEFÈVRE, Mmes Nathalie GOULET, Jacky DEROMEDI, Brigitte MICOULEAU, MM. Jean SOL, Michel SAVIN, Mmes Pascale GRUNY, Laure DARCOS, Corinne IMBERT, MM. Jean-Pierre MOGA, Charles GUENÉ, Alain CHATILLON, Jean-Noël CARDOUX, Mme Nicole DURANTON, MM. Jean-Pierre GRAND, Claude KERN, Dominique de LEGGE, Max BRISSON, François CALVET, Alain DUFAUT, Mmes Marie-Pierre RICHER, Marie MERCIER, MM. Hugues SAURY, Charles REVET, Pierre CHARON, Édouard COURTIAL, Daniel LAURENT, Jean BIZET, Bruno SIDO, Claude NOUGEIN, Dany WATTEBLED, Hervé MAUREY, Mme Catherine DEROCHE, MM. Jean-François LONGEOT, Ronan LE GLEUT, Jean-Louis LAGOURGUE, Mme Marta de CIDRAC, MM. Stéphane PIEDNOIR, Daniel CHASSEING, Jean-Pierre DECOOL, Mmes Anne-Marie BERTRAND, Chantal DESEYNE, M. Olivier PACCAUD, Mme Annie DELMONT-KOROPOULIS, M. Guy-Dominique KENNEL, Mmes Sonia de la PROVÔTÉ, Dominique VÉRIEN, M. Michel VASPART, Mme Dominique ESTROSI SASSONE, MM. Jean-François RAPIN, Michel MAGRAS, Bernard BONNE, Louis-Jean de NICOLAÏ, Mme Catherine DI FOLCO, M. Jean-Claude LUCHE, Mme Patricia MORHET-RICHAUD, MM. Gérard LONGUET, Bernard FOURNIER, Jean Pierre VOGEL, Mme Viviane MALET, MM. Jean-Pierre LELEUX, Jean-Raymond HUGONET, Philippe MOUILLER, Mme Évelyne RENAUD-GARABEDIAN et M. Marc LAMÉNIE,

Sénateurs

(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors du « Grand débat national », les élus locaux, principalement les maires, occupaient une place particulière, une place qui rappelle qu'ils sont les « potiers » de la République pour paraphraser le président du Sénat, Gérard LARCHER.

Durant ce débat les élus locaux ont en effet interpellé le Président de la République et les membres du Gouvernement sur une pluralité de sujets, tous d'une importance cruciale pour le fonctionnement de leurs territoires et pour le compte de leurs administrés : services publics, emplois aidés et associations, réformes de la fiscalité locale, etc.

Parmi eux, s'est glissée la question du **cumul des mandats entre un exécutif local et celui de parlementaire (député/sénateur)**.

Interpellé sur la question d'un éventuel rétablissement du cumul des mandats, le Président de la République s'est dit « assez partisan de redonner du temps au législateur pour aller sur le terrain »¹, soulignant ainsi l'importance de restaurer une République de proximité.

Emmanuel Macron avait ajouté que « c'est à vous [maires] et aux parlementaires d'avoir ce débat »².

Ainsi, la présente proposition de loi organique donne une résonance concrète à l'invitation du Président de la République en rendant possible le cumul du mandat de **député** ou de **sénateur** avec le **mandat de maire** d'une commune de moins de **9 000 habitants** ou de **président d'un établissement public de coopération intercommunale** regroupant moins de **15 000 habitants**.

Il s'agit en effet de renforcer le lien unissant les territoires, notamment les plus isolés, à leurs représentants nationaux.

Tel est l'objet de la présente proposition de loi organique.

¹ Article publié sur le site : www.publicsenat.fr : « Larcher veut rouvrir le débat sur le non-cumul des mandats et tend la main à Macron sur les collectivités » - **lien** : <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/larcher-veut-rouvrir-le-debat-sur-le-non-cumul-des-mandats-et-tend-la-main-a>

² *Ibid*

Proposition de loi organique visant à garantir une République de proximité en rendant possible le cumul de mandat de député ou de sénateur avec le mandat de maire d'une commune de moins de 9000 habitants ou de président d'un établissement public de coopération intercommunale de moins de 15 000 habitants

Article unique

- ① L'article L.O. 141-1 du code électoral est ainsi modifié :
- ② 1° Le 1° est complété par les mots : « dans les communes de plus de 9000 habitants » ;
- ③ 2° Le 2° est complété par les mots : « de plus de 15 000 habitants ».